



# Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

MERCREDI 3 JANVIER 2024 - N° 1269 - 54<sup>e</sup> ANNÉE - 5,00 € - BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE

DIRECTEUR POLITIQUE : BERTRAND RENOUVIN

## Conseils

Le 7 décembre dernier, Emmanuel Macron annonçait devant un parterre de scientifiques la création d'un Conseil présidentiel de la science qui aura pour but de « mettre la science au cœur de nos décisions ».

La création d'autorités consultatives relève chez cet homme de la manie, dans le souverain mépris de la célèbre formule de Georges Clemenceau : « Quand je veux enterrer une décision, je crée une commission ». Or c'est bien à des enterrements de première classe que nous avons déjà assisté.

Se souvient-on de la première Convention citoyenne, qui avait porté sur le climat, dont le gouvernement n'a guère tenu compte ? Par la suite, la Convention citoyenne sur la fin de vie avait été installée hors de toute procédure législative et réglementaire, pour des débats organisés de manière hautement problématique.

Nous sommes en train d'oublier le Conseil national de la refondation lancé en septembre 2022 dans l'idée implicite de prolonger le Conseil national de la Résistance — alors que l'action gouvernementale est en contradiction notoire avec l'œuvre accomplie à la Libération. Un an plus tard, ce Conseil, immédiatement récusé par les partis d'opposition et les syndicats, n'avait toujours pas annoncé le moindre projet de refondation.

Le Conseil présidentiel de la science se situe quant à lui dans l'ordre de la redondance. La France dispose d'une Académie des sciences créée par Louis XIV en 1666, et d'une Académie nationale de médecine créée par Louis XVIII en 1820. Toutes deux publient de remarquables études et peuvent être sollicitées à tout instant pour éclairer les autorités politiques. Mais celles-ci préfèrent manifestement les effets d'annonce et les structures éphémères.



## Jeu de dupes

Une fois de plus, le problème de l'immigration n'a pas été posé au Parlement pour être résolu mais pour servir aux manœuvres politiciennes.

Ces manœuvres ont donné lieu à un étonnant pugilat où s'affrontaient des volontés de puissance. Agissant comme chef de la majorité, Emmanuel Macron voulait démontrer qu'il conservait le contrôle du jeu parlementaire. Les députés de l'opposition ont voulu prou-

ver qu'il l'avait perdu en votant une motion de rejet du texte. Les Républicains ont adressé à leur électorat un message de radicalité.

Ce fut un jeu de dupes. La loi votée n'est pas celle souhaitée par l'Élysée, qui cherche à la détricoter. La majorité

macronienne s'est divisée. La victoire tactique des Républicains pèse peu face à la victoire idéologique du Rassemblement national qui, sans trop se montrer, a tiré les marrons du feu. Le Parlement sort discrédité de ces pugilats. L'article de Sylvie Fernoy en page 2.

## Le mythe du Marché

Dans le secteur de l'énergie, la création d'un marché a abouti à l'exact contraire du résultat espéré.

La déréglementation s'est faite selon une formule-choc, partout répétée : la concurrence fait baisser les prix. Puis la « concurrence libre et non faussée » a été érigée en principe fondateur, au nom duquel on a essayé de créer un marché de l'électricité.

Comme le montre Aurélien Bernier dans un livre-enquête que nous présentons, ce marché agrémenté d'une bourse

est un monstre bureaucratique qui a engendré le chaos, créé le risque de pénuries et provoqué d'insupportables hausses de prix.

Confrontée à son échec, la Commission européenne a choisi la fuite en avant. Pour la défense d'un dogme, on sacrifie l'activité économique et les consommateurs. L'article de Loïc de Bentzmann en page 12.

## Naissance du prince Alphonse

Le comité directeur de la NAR et la rédaction de *Royaliste* adressent à Mgr le comte de Paris et à Mme la comtesse de Paris l'expression respectueuse de leur joie et tous leurs vœux pour la naissance du prince Alphonse de France, le 31 décembre 2023.

Ils adressent également au chef de la maison de France, à sa famille et à tous nos lecteurs leurs meilleurs vœux pour cette année 2024.



## Négation et auto-négation du parlementarisme

Tandis que la France frôlait la récession, tandis que de très nombreux Français réduisaient leurs dépenses pour les fêtes en raison de l'inflation, le gouvernement et le Parlement se livraient sur l'immigration à un pugilat riche en rebondissements, d'où le Rassemblement national est sorti vainqueur.

Une fois de plus, l'immigration n'a pas été considérée comme un problème à résoudre mais comme l'objet d'une manœuvre tactique en vue des élections européennes et, surtout, de la prochaine élection présidentielle.

Pour les partis de l'opposition, tant à droite qu'à gauche, il importait que le sujet fût conservé au chaud pour être servi en tranches saignantes ou en promesses sucrées lors des prochaines échéances. Tout au contraire, l'Élysée rêvait de couper l'herbe sous le pied du Rassemblement national en affirmant sa vision "régalienne" par une loi équilibrée capable de rallier des élus de droite et de gauche. Par la même occasion, Emmanuel Macron voulait démontrer qu'il gardait la main sur le système politique, malgré l'absence de majorité absolue. L'homme se croyait, comme à son habitude, maître des horloges et grand manœuvrier, avec, dans des soutes sans gloire, Élisabeth Borne et Gérard Darmanin pour tenir l'équipage. Mais tout s'est détraqué.

Les stratèges macroniens avaient cru jouer au plus fin en présentant le projet de loi sur l'immigration au Sénat, alors qu'il est d'usage que l'Assemblée nationale fasse la première lecture. Dominé par la droite d'opposition, le palais du Luxembourg a massacré le texte gouvernemental, qui reposait sur deux piliers fictifs : contrôle de l'immigration et renforcement de l'intégration. Le second pilier a disparu et les mesures coercitives ont été durcies : tolérance zéro pour les clandestins, suppression de l'aide médicale de l'État (AME), resserrement du regroupement familial, rétablissement du délit d'aide au séjour irrégulier...

Dans une période normale de la vie parlementaire, la version sénatoriale aurait dû être débattue et transformée par l'Assemblée nationale. Toutes tendances confondues, les députés de l'opposition ont voté



WIKIPEDIA, PHOTO : JACQUES PAQUIER.

**Séance du Sénat.** Les experts de la macronie pensaient que le projet de loi passerait plus facilement devant la Haute Assemblée. Sans prévoir qu'elle imposerait son texte au gouvernement.

une motion de rejet. Celle-ci signifiait que les partis de l'opposition voulaient mettre au placard le problème de l'immigration et le ressortir pendant les campagnes électorales car il est toujours plus facile, à droite, de faire de la démagogie sur les immigrés, les migrants et les clandestins que de dénoncer la monnaie unique et le pacte de stabilité, et de faire des propositions sur la politique industrielle et le commerce extérieur. La gauche a voté la motion de rejet pour retrouver un semblant d'unité, songeant qu'il serait toujours temps de dénoncer le populisme – sans doute avec le succès dont elle a fait preuve depuis quarante ans !

Alors que les élections législatives de 2022 permettaient d'espérer le réveil de la vie parlementaire, l'Assemblée nationale a cru habile de se dessaisir de sa fonction éminente – faire la loi. Elle a ainsi ouvert la porte aux manœuvres de l'Élysée, qui se moque, comme chacun sait, de la séparation des pouvoirs, mais qui n'en a pas moins perdu le contrôle des opérations.

Incapable de se faire entendre au Sénat, le ministre de l'Intérieur a troublé ce qu'il est convenu d'appeler l'aile gauche de la macronie. Puis il a mécontenté la droite en laissant détricoter le texte sénatorial en commission. Sanctionné par la motion de rejet, l'état-major

de la macronie pouvait décider la fin de la partie en retirant le texte. Emmanuel Macron voulait une loi, quel qu'en fût le contenu, pour démontrer sa capacité à maîtriser le jeu parlementaire. Mais il crut habile de déclarer que le choix était entre la réussite de la commission mixte paritaire ou le retrait de la loi. Dès lors, il faisait d'Éric Ciotti le maître du jeu, et Les Républicains, minoritaires au palais Bourbon, ont pu imposer leurs conceptions.

Le vote final du 19 décembre a souligné l'ampleur de la défaite tactique et stratégique d'Emmanuel Macron. Sa majorité s'est divisée : 27 députés ont voté contre la loi – dont le

### Sur le mur de Jean Chouan

FAUT BIEN RECONNAÎTRE QUE CETTE ANNÉE 2023 N'A PAS ÉTÉ PARMI LES MEILLEURES : GUERRES, INFLATION, ENVIRONNEMENT, ON A ÉTÉ SERVIS.

CELA DIT, NOUS LES ROYALISTES AVONS EU QUELQUES SUJETS DE SATISFACTION : « ROYALISTE » QUI ÉTEND SON AUDIENCE...

LE MANIFESTE ÉCOLOGIQUE DU COMTE DE PARIS, SA TRIBUNE (\*) QUI MONTRE LA VOIE, ET NOTRE JOIE D'APPRENDRE LA NAISSANCE DU PRINCE ALPHONSE !

TOUT CELA VA PORTER SES FRUITS EN 2024. ROYALISTE PRÉSENTE SES MEILLEURS VŒUX À LA FAMILLE DE FRANCE... ET AUX FAMILLES DE FRANCE !



(\*) [HTTPS://COMTEDEPARIS.COM/POUR-UNE-NOUVELLE-FAÇON-DE-GOUVERNER](https://comtedeparis.com/pour-une-nouvelle-facon-de-gouverner)

président de la commission des lois – et 32 se sont abstenus. Le ministre de la Santé a fait connaître son nom aux Français en donnant sa démission. Le Rassemblement national s'est contenté d'observer les événements avant de voter en faveur du texte de loi et de proclamer sa « victoire idéologique », qui ne fait aucun doute pour une majorité de citoyens, partisans ou adversaires de Marine Le Pen. Quant aux Républicains, ils sont ravis d'avoir tout à la fois affirmé leur unité et prouvé leur efficacité, qui doit tout de même beaucoup aux bévues des stratégies macroniens.

On notera que, tout au long des débats parlementaires, le patronat n'a cessé d'affirmer qu'il avait besoin d'une importation massive de main-d'œuvre, sans que cela trouble ses indéfectibles soutiens parlementaires. Indéfectibles soutiens des Républicains, promoteurs de Marion Maréchal et d'Éric Zemmour, les bonnes gens du *Figaro* ont pour leur part expliqué à leurs lecteurs que la loi votée – mais suspendue aux décisions du Conseil constitutionnel – avait une valeur « symbolique » et qu'elle ne modifierait guère les flux migratoires. On va pouvoir relancer le moulin à paroles pendant que le patronat continuera de recruter en Afrique. ■

SYLVIE FERNOY.

## Jacques Delors, l'euro-libéral

La disparition de Jacques Delors appelle du respect pour l'homme et de grandes réserves sur sa politique.

Quand un homme politique qui a marqué son époque décède, il est juste de rendre hommage à l'être humain. Il est tout aussi nécessaire d'exprimer des critiques envers le politique dont les orientations ont produit des conséquences graves. C'est pourquoi nous faisons nôtre l'oraison que David Cayla lui consacre sur son fil X (ex-Twitter) @dav\_cayla, en en reproduisant ci-après de larges extraits :

« Je soutiens depuis longtemps, notamment dans la fin de l'Union européenne (1) coécrit avec la regrettée Coralie Delaume, que le traité qui a tout changé en Europe [ndlr : plus que Maastricht en 1992 et Lisbonne en 2007], c'est l'Acte unique (1986), l'œuvre dont Delors était le plus fier. Jacques Delors, c'est le passage du "marché commun" au "marché unique". C'est le moment où l'UE bascule d'un système économique régulé principalement par le politique, du fait du principe de l'unanimité et des restrictions à la circulation du travail et du capital, à



Jacques Delors. Son parcours illustre le tournant libéral de la social-démocratie.

un système économique régulé par la concurrence "libre et non faussée", c'est-à-dire à un grand marché au sein duquel les forces de la concurrence s'imposent face aux politiques économiques. Avec le marché unique, il devient interdit aux États de contrôler et de limiter la circulation du capital entre pays membres de l'UE... mais également vis-à-vis des pays tiers. C'est Jacques Delors et d'autres socialistes français qui ont organisé la mondialisation financière [...]. Autre conséquence du marché unique européen, la libéralisation à marche forcée des

services publics à partir des années 1990 (télécommunications, services postaux, transport aérien et ferroviaire, gaz et électricité...). C'est donc à Delors et au marché unique que nous devons la création du marché européen de l'électricité qui a si brillamment dysfonctionné au moment de la crise énergétique de 2022. »

D'où une conclusion sévère mais juste : « En ce jour de deuil, on dira de Jacques Delors que c'était un grand Européen, un idéaliste, un travailleur acharné persuadé d'œuvrer pour la paix et la prospérité des Européens. [...] L'homme est admirable de par la force de ses engagements. [...] Mais l'Acte unique a profondément et irrémédiablement transformé l'Europe. Il a exacerbé la concurrence, limité la régulation politique de l'économie, affaibli le syndicalisme, nourri la rivalité entre les pays membres de l'UE, renforcé les paradis fiscaux. L'Acte unique aura été le point de départ du déclin économique, social et politique de l'Europe. Jacques Delors fut un grand homme qui s'est grandement trompé. » ■

LOÏC DE BENTZMANN.

(1). Coralie Delaume et David Cayla, *La fin de l'Union européenne*, éditions Michalon, 2017.

## La politique au crible

■ **Sacrifions le veau gras.** – L'épisode de la loi immigration n'a pas fait des heureux qu'à droite. À l'Assemblée, les 59 députés macronistes qui ont voté contre ou se sont abstenus se cherchent maintenant un avenir politique. Au point qu'à la Nupes, certains imaginent déjà le retour au bercail des ex-camarades « *égérés en Macronie* ». La plupart des frondeurs étant issus du PS, Olivier Faure a multiplié les appels du pied en ce sens depuis le 20 décembre. Plus étonnante, la déclaration de Fabien Roussel qui convie ces dissidents à rejoindre les bancs de la gauche « *dans les heures, dans les jours qui viennent, pour construire le rassemblement républicain progressiste le plus large* ». Cette petite agitation politicarde en dit long sur les intentions de ceux qui

annonçaient, à la dernière Fête de l'Humanité, vouloir reconstruire « *une vraie gauche populaire* » !

■ **Marigot.** – Dans le climat actuel, la multiplication des affaires concernant des ministres n'arrange pas vraiment le pouvoir. Après le procès Dupond-Moretti, dont le fumet imprègne encore l'air médiatique, on attend la décision du tribunal correctionnel de Paris qui juge le ministre du Travail, Olivier Dussopt, pour favoritisme (dix mois de prison avec sursis requis contre lui) et les suites de l'enquête sur sa collègue de la Santé, Agnès Firmin-Le Bodo, qui aurait reçu des cadeaux de groupes pharmaceutiques. Sans oublier l'ancienne ministre du Travail, Muriel Pénicaud, mise en examen pour complicité de favoritisme dans l'organisation d'une soirée à Las Vegas en 2016... au profit du candidat Emmanuel Macron. À qui le tour ?

■ **Pacifique français.** – Les visites de ministres importants se succèdent à un bon rythme en Nouvelle-Calédonie. Après Gérard Darmanin, qui a multiplié les échanges sur place en vue du nouveau statut, puis Bruno Le Maire qui est venu plancher sur le dossier sensible du nickel, c'était au tour du ministre des Armées, Sébastien Lecornu, de se rendre à Nouméa du 4 au 8 décembre pour participer à une réunion des ministres de la Défense du Pacifique Sud, avec ses collègues australien, néo-zélandais, de Papouasie et des Îles Fidji. Rencontre qui atteste que le rôle de la France dans cette partie du monde est reconnu par les États voisins et que les menaces chinoises sont prises au sérieux. S'agissant de l'avenir de l'archipel calédonien, le gouvernement vient de décider que le délicat sujet de l'élargissement du corps électoral passera par une révision constitutionnelle : les parle-

mentaires, réunis en Congrès, seront appelés à voter cette réforme au premier semestre 2024.

■ **Anglomanie.** – Le prix de la Carpette anglaise est attribué chaque année à un membre de nos « élites » qui s'est particulièrement distingué dans la promotion de l'anglo-américain au détriment du français. Le jury, que préside Philippe de Saint Robert, a décerné, le 14 décembre, son prix d'indignité nationale à l'Agence française de développement, en la personne de son directeur général Rémy Rioux, pour avoir donné des titres anglais aux événements organisés par l'Agence en Afrique francophone, ainsi qu'à sa propre fête intitulée « *Let's start together – The party* ». Le sieur Rioux sévit à l'AFD depuis 2016 ; il serait peut-être temps qu'il retourne gérer des liasses à la Cour des comptes, son corps d'origine.

HUBERT DE MARANS.



# Langue française : les ambiguïtés d'un discours

Les associations de défense du français verront dans le discours d'inauguration de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts, prononcé par le président de la République, le verre aux trois quarts vide ou entièrement vide ; autant de nuances que d'associations.

Inlassablement, l'ambivalence de la parole d'Emmanuel Macron est reine : belles déclarations sans engagement et ritournelle obligée : « *La langue française nous rassemble, dans notre unité et notre diversité.* » Alors, regardons de plus près ce discours.

Pour le verre au quart plein – au-delà de l'avant-propos sur l'histoire du château de Villers-Cotterêts et de ses renaissances successives –, le président indique qu'il faut « *garder les fondements, les forces de sa grammaire, la force de sa syntaxe, et ne pas céder aux airs du temps* », aussi faire des dictées et pratiquer la lecture à voix haute : les associations applaudissent d'autant plus qu'il condamne plus précisément l'écriture dite inclusive : « *Dans cette langue, le masculin fait le neutre, on n'a pas besoin de rajouter des points au milieu des mots, ou des tirets, des choses pour la*



Inauguration de la Cité internationale de la langue française, le 30 octobre 2023.

*rendre illisible* ». Mais de nombreuses collectivités publiques l'utilisent !

Pour la défense des langues régionales, le président veut « *que nos langues régionales soient encore mieux enseignées et préservées, qu'elles trouvent leur place dans l'espace public en un juste équilibre entre leur rôle d'ancrage de langue régionale et le rôle essentiel de cohésion de la langue nationale* » : du « *en même temps* » difficile à mettre en œuvre.

Et maintenant, voici le point central qui intéresse les associations : la défense du français contre les débordements de l'anglo-américain en France et dans le monde francophone.

Les citations sont longues mais nécessaires car elles reflètent la position du président : « *Et je n'ai jamais vu le français comme une langue qui devait résister ou avoir peur des autres langues. C'est une bonne chose de dire que le français doit protéger des faux-anglicismes ou convoquer des mots anglais quand il n'a pas besoin. Mais quand vous parlez à des gens qui ne parlent qu'anglais, refuser de parler leur langue, c'est une absurdité. Donc, quand vous parlez à des investisseurs internationaux, oui, il vaut mieux dire Choose France, on se fait mieux comprendre* » et encore « *Amin Maalouf disait, si joliment d'ailleurs, qu'il*

*fallait trois langues. Il donnait tout de suite une place à l'anglais, comme ce nouveau latin. Il fallait une autre pour pouvoir justement voyager, trouver une autre identité, soit cette langue identitaire, soit une autre langue pour voyager dans notre Europe.* »

Ce laisser-aller linguistique est maintenant largement connu. Cette précellence de l'anglais est encouragée par nombre d'organismes économiques français, comme l'Agence française de développement (AFD). Cela conduit des pays africains francophones à rejoindre le Commonwealth. D'ailleurs, le Gabon et le Togo y ont adhéré en 2022.

Emmanuel Macron fait semblant de ne pas comprendre que l'anglais n'est pas le latin médiéval, qui n'était alors la langue d'aucune puissance temporelle. L'assimilation de l'anglais au latin est d'autant plus incongrue que c'est justement pour bannir le latin que l'ordonnance du 25 août 1539 a été promulguée.

L'anglais, quant à lui, est la langue de la superpuissance du moment ; les États-Unis d'Amérique, qui l'utilisent comme vecteur de vassalité économique, informationnelle, culturelle et militaire d'un bloc occidental aux contours mal définis. Cette situation n'est certes pas nouvelle. Cependant, l'émergence rapide d'une nébuleuse de puissances, réunies ou non en un « Sud global », parfois fantasmé, est pour les États-Unis d'Amérique le signe de la nécessité pressante de fédérer sous leur fêrule ce bloc occidental.

Alors, que deviendra la Cité internationale dans le tumulte du monde ? Sera-t-elle un lieu de résistance à l'anglosphère ? Fâcheusement, non ! Sera-t-elle une vitrine de la langue française, de la création en français et de la défense du droit d'auteur dans l'intelligence artificielle, en refusant « *les biais culturels, cognitifs, de la langue anglaise* » comme le président l'a énoncé ? Souhaitons-le ! ■

MARC FAVRE D'ÉCHALLENS,  
président de Droit de comprendre.

## La quinzaine sociale

■ **Syndicats et associations réagissent à loi sur l'immigration.** – Dans un communiqué, une inter-syndicale composée de la CFDT, de la CGT, de FO, de la FSU, de Solidaires et de l'Unsa a dénoncé la loi sur l'immigration adoptée le 20 décembre dernier. Il s'agit, selon elle, d'un texte « *discriminatoire* » qui « *remet profondément en cause les principes républicains d'égalité et de solidarité* ». « *La priorité, peut-on y lire, doit être l'égalité des droits, en particulier des droits sociaux, la régularisation de l'ensemble des travailleuses et travailleurs sans-papiers et la solidarité avec les migrants* ». Et de conclure en réclamant « *solennellement que ce texte ne soit pas promulgué* ». De son côté, au micro de RMC, Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, a appelé à la « *désobéissance civile* » et à la « *multi-*

*plication d'actions de résistance contre cette loi* ». Plusieurs dizaines d'associations, parmi lesquelles figurent Médecins du Monde, France terre d'asile, SOS Racisme ou le Secours catholique, ont également signé un appel demandant au président Macron de « *ne pas promulguer la loi* » et de « *continuer la mobilisation* » avec « *toutes les forces de la société qui s'expriment d'ores et déjà dans les collectivités locales, les universités, les entreprises et dans toute la société civile* ».

■ **Gratuité des transports publics.** – La métropole de Montpellier – trente et une communes et quelque cinq cent mille habitants – est devenue, le 21 décembre, la plus grande collectivité d'Europe à rendre ses transports publics gratuits, concrétisant ainsi une promesse de campagne de l'actuel maire socialiste. Une quarantaine de villes françaises dont Aubagne, Compiègne et plus

récemment Dunkerque ont déjà sauté le pas, mais elles sont moins peuplées. La mesure ne concerne ni les habitants extérieurs à l'agglomération ni les touristes pour qui le ticket, dont le prix pourrait augmenter, restera payant. La mesure est contestée par l'opposition municipale au motif que les salariés résidents des communes voisines et travaillant à Montpellier ne pourront donc pas en bénéficier et se verront ainsi pénaliser dans leurs déplacements domicile-travail.

Le versement mobilité – une taxe due par les entreprises d'au moins onze salariés – permettra de compenser une partie du manque à gagner : en 2022, les recettes liées à la vente de billets s'élevaient à 39 millions d'euros. La municipalité prévoit également de réaliser des économies de deux millions grâce à la suppression des composteurs, donc de leur entretien.

NICOLAS PALUMBO.

Le scandale de la maltraitance dans les EHPAD a jeté une lumière particulière sur la question de la fin de vie, nous invitant à questionner l'idéal d'autonomie de l'individu sur lequel la modernité a fondé le respect dû aux personnes.

# Changer notre regard sur la mort

PAR SOIZIC HOUTIN

L'autonomie est une notion centrale en éthique médicale. Cette valeur, héritage de la modernité, se définit par notre capacité à choisir par nous-mêmes nos comportements et nos valeurs, et implique le respect de l'autre dans sa différence. C'est par cette capacité à s'autodéterminer que l'on a pu définir l'humanité, par opposition aux autres êtres vivants, soumis au déterminisme naturel.

Pourtant, les malades en fin de vie nous interrogent sur cette définition de l'homme par l'autonomie. La « dignité » d'un être humain se fonde-t-elle sur la capacité d'autodétermination ?

Ne doit-on pas repenser cette notion pour déterminer ce qu'il y a vraiment d'humain en l'homme, au-delà de son autonomie ?

**Quel consentement ?** – Cette question pose d'abord le problème du « *consentement éclairé* » du malade, c'est-à-dire le problème de l'autonomie altérée, qui implique de redéfinir le respect pour le patient.

La maladie crée un désordre dans l'esprit, qui perturbe la réflexion : le malade peut être dans le déni, victime de préjugés culturels, religieux, ou de ceux de sa famille. La maladie altère l'identité, elle s'interpose entre le corps et l'esprit : on ne reconnaît plus son corps, il ne nous obéit plus. Le choix lucide et autonome n'étant plus possible, le malade n'a pas d'autre possibilité que de s'en remettre à un autre.

Pour éviter l'écueil du paternalisme, qui imposerait ses valeurs au patient, ou celui de la non-intervention, qui serait synonyme d'indifférence, l'écoute est la qualité centrale du soignant. Pour déchiffrer les demandes du patient, il faut le traiter comme un tout, avec son histoire, sa manière de vivre la maladie. Le regard clinique ne doit pas effacer la personne. C'est ce qu'analyse Paul Ricoeur quand il définit la relation malade/soignant comme un pacte et non un contrat, une entente et non un échange de services. Pacte qui comporte une dissymétrie : la responsabilité du soignant, qui doit donner confiance au malade.

Ricoeur s'appuie sur Aristote pour souligner que le soignant a toujours affaire à une situation unique. Il doit respecter des règles, mais les règles sont générales, alors que toute situation est particulière. La qualité du soignant est donc la prudence, qui s'acquiert par expérience et par l'exemple, celui-ci devant faire place à l'intuition de ce que ressent le patient, à la capacité à sortir de soi pour écouter l'autre.

En ce sens, on peut dire que l'éthique



PUBLICDOMAINPICTURES.NET PHOTO : MICHEL RAAB

médicale est plus un art qu'une science ou une technique. Alors que la technique fonctionne de manière mécanique et aveugle, l'art sait s'adapter au singulier, le soin doit s'adapter à la singularité du patient. Établir un diagnostic, décider d'un traitement, faire la toilette d'un malade... tout cela demande de l'intuition, du tact, une certaine capacité à appréhender la particularité des situations qu'aucune maîtrise technique ne suffit à remplacer. Mais le système actuel donne-t-il le temps et les moyens aux soignants d'exercer cette prudence ? Et la course à la rentabilité ne crée-t-elle pas des dilemmes qui aboutissent trop souvent à la négligence ou à la maltraitance du patient ?

**La vulnérabilité.** – Le problème de l'altération de l'autonomie nous invite donc à repenser la question du respect de l'autre. Pour fonder le respect, Kant distingue les personnes, qui sont des êtres raisonnables capables de poser leurs propres fins, et les choses, dont on peut se servir comme de moyens. Mais comment penser le respect de patients qui ne sont plus des « personnes » au sens kantien (quelle est la « dignité » de l'embryon, de la personne dans le coma, de celui qui est atteint de démence... ?). La philosophie de Levinas peut paraître alors plus adaptée, car l'humanité y est définie non pas seulement par le retour sur soi et l'autonomie, mais surtout par la responsabilité pour l'autre, la non-indifférence à sa souffrance. Mon unicité s'enracine dans ma responsabilité, dans ce « pour l'autre », qui

définit ma subjectivité par un appel venu de l'extérieur.

L'expérience de la maladie et de l'approche de la mort est singulière et requiert une réponse singulière. À la différence de l'homme en bonne santé qui cherche à faire quelque chose de sa vie et se projette (d'où l'angoisse de la mort qui, selon Heidegger, rend insignifiant ce qui n'est pas authentique), celui qui va mourir se concentre sur ce qu'il lui reste de vie, sur son présent. Ce qui compte est la qualité du temps qui reste, donc le besoin de soins de confort pour le soulager, le besoin de présence vraie, car seul le présent compte. D'où son goût de l'immédiat (soleil, aliments, odeurs, musique...), qui témoigne de la résistance de la vie à son effacement. Pour le malade, l'existence est devenue précaire. D'où l'intérêt de l'éthique de Levinas, *éthique de la fragilité* où l'homme n'est pas défini par son autonomie et son projet, *éthique de la caresse* qui explore par le toucher ce qui n'est pas conceptualisable, dans le respect de l'altérité. Cette éthique n'est pas sans conséquences sur notre rapport aux autres en général.

**La responsabilité.** – Ma responsabilité pour autrui relève d'une dette précédant mon engagement, d'une expérience en moi d'une altérité. L'exposition à la souffrance de l'autre ne devrait pas me ramener à ma bonne conscience ou à la peur pour ma mort, mais à cette responsabilité.

Le soin des personnes en fin de vie nous rappelle que la subjectivité est vulnérabilité, que la vie est marquée par le « *malgré soi* ». Il faut retenir cet enseignement sur la vie que nous donnent les vieillards. La vieillesse nous enseigne que la vie n'est pas maîtrise : nous subissons le passage du temps, et cette passivité nous livre aux autres, elle est nécessaire pour construire un monde juste où la compréhension n'est pas l'enfermement dans des catégories et des statistiques, mais la considération de la différence.

Notre problème, ce sont les représentations négatives de la vieillesse, de la maladie et de la mort, intériorisées par les malades et les vieux. Il est nécessaire de rectifier ces images, car réhabiliter l'image des personnes vulnérables, c'est aussi réhabiliter l'image des personnes qui en prennent soin, c'est réhabiliter tous ceux qui sont frappés d'indignité, et mettre au cœur des préoccupations la question du lien social, une question mise à mal par l'individualisme inhérent à notre société ultralibérale. ■



# Argentine : massacre à la tronçonneuse

Le nouveau président argentin, qui annonçait une révolution économique en Argentine, pourrait bien accoucher d'une simple politique d'austérité renforcée.

Le 19 novembre 2023, Javier Milei est devenu président de la Nation argentine en remportant une victoire, sinon écrasante, du moins très nette sur Sergio Massa, l'ancien ministre de l'Économie du président péroniste sortant, avec 55,65 % des suffrages exprimés contre 44,35 % des voix à son adversaire. Les sondages ne prévoyaient pas une victoire aussi ample, mais annonçaient un résultat serré. Une erreur de plus des sondages. Plus impressionnant encore, le candidat « *anarcho-capitaliste* » l'emporte dans 21 des 24 provinces du pays. Il bénéficie de la volonté des électeurs de donner un grand coup de pied dans le marigot politicien où la corruption règne en maître. Ajoutez à cela une population à 40 % au-dessous du seuil de pauvreté et une inflation de 143 % pour l'année 2023, et vous avez tous les ingrédients nécessaires pour expliquer la victoire d'un homme qui n'est entré en politique qu'en 2021.

Le ton provocateur de sa campagne, son désir de trancher dans les dépenses pu-



Le président Javier Milei lors de son investiture le 10 décembre 2023.

bliques d'un État dispendieux ont charmé ceux qui demain pourraient bien être les premières victimes des coupes budgétaires.

Le président élu n'a en effet guère fait preuve de mesure durant sa campagne. Suppression de la Banque centrale et de la monnaie argentine, le peso, au profit du dollar, réduction du gouvernement à 9 ministères, déréglementation générale de l'économie, autorisation du port d'arme et de la vente d'organes, interdiction et criminalisation de l'avortement, rupture des relations diplomatiques avec la Chine et le Brésil, tels

sont les maîtres mots de son programme. Le tout peut être résumé par son slogan « *Vive la liberté, bordel!!!* » et par son fétiche, la tronçonneuse. On comprend mieux les messages de félicitation enthousiastes des présidents Trump et Bolsonaro.

Pourtant, une certaine prudence s'impose. Les élections législatives et sénatoriales du 23 octobre ont été défavorables au nouveau président. Il devra travailler avec la droite traditionnelle incarnée par Patricia Bullrich, qui est arrivée troisième au premier tour de la présidentielle et qui l'a soutenu

au second. Sa nomination, le 10 décembre, au ministère de la Sécurité, comme celles de Luis Caputo au ministère de l'Économie, et de Santiago Bausili à la direction de la Banque centrale, tous proches de l'ancien président Macri au pouvoir de 2015 à 2019, montrent que le message est passé. On a connu rupture avec l'ancien système plus convaincante. Pour finir, le président a nommé sa sœur Karina au secrétariat général de la présidence, ayant dû pour ce faire supprimer par décret l'interdiction de nomination de proches directs de membres de l'exécutif. On le croit cependant volontiers quand il annonce une période de souffrance pour le peuple. ■

MARC SÉVRIEN.

## Les Faits marquants

■ **États-Unis.** – La recrudescence des attaques en mer Rouge menées contre des navires marchands à destination d'Israël par les rebelles yéménites houthis a conduit Washington à l'offensive. Basée sur une coalition d'une vingtaine de pays, l'opération *Gardien de la prospérité* a été lancée fin décembre à l'initiative des États-Unis. Elle doit permettre d'assurer la sécurité des voies navigables par le déploiement de bâtiments militaires.

■ **Chine.** – Dans un discours prononcé le 27 décembre, le président Xi Jinping a jugé « *inévitable* » la réunification de la Chine et de Taïwan. Cette prise de position provocatrice, dans la droite ligne cependant de la doctrine du Parti communiste chinois, intervient à quelques jours de l'élection présidentielle taïwanaise, prévue le 13 janvier, alors même que Pékin est accusé d'ingérence dans la campagne électorale.

■ **Serbie.** – L'opposition au président Aleksandar Vučić conteste toujours dans la rue la large victoire remportée par le parti conservateur de ce dernier lors des élections législatives, provinciales et municipales du 17 décembre. Des soupçons de fraudes, confirmés dans certains cas par les observateurs internationaux, sont à l'origine de la colère des manifestants, qui réclament l'organisation d'un nouveau scrutin.

CASIMIR MAZET.

## Voix étrangères

■ **Tous au Rwanda.** – « *Nous irons tous au paradis* », chantait Michel Polnareff. Le « *pays des mille collines* » est, certes, un petit paradis vert avec un climat d'altitude fort recommandé, des rues propres sans sacs plastiques et parfaitement policées. Pourquoi ferait-il peur aux quelque 30 000 Afghans et autres Irakiens qui risquent leur vie chaque année sur des embarcations de fortune dans le détroit du Pas-de-Calais pour rejoindre le paradis ?

D'abord, le Rwanda est un pays enclavé ; il n'est pas entouré d'eau. Ensuite, il est à 6 400 km des côtes anglaises (« *C'est encore loin, l'Amérique?* »). « *Ne traversez plus : vous vous retrouverez non à King's Cross mais à Kigali* », a averti le Premier ministre Rishi Sunak à la Chambre des communes le 12 décembre. Est-ce aux policiers français de

leur faire passer le message, une façon de replonger dans la messente entre Paris et Kigali ?

Contrairement à Paris, Londres, sous gouvernement conservateur, a été un soutien constant du président Paul Kagame depuis le génocide de 1994. L'hebdomadaire *The Economist* rappelle même le souvenir du « *projet Umubano* » où, pendant dix ans, de 2007 à 2017, le Parti tory y organisait des camps de volontaires pour aider les villages déshérités du pays. De deux choses l'une : ou le Rwanda est un enfer sur terre et toutes les cours de justice empêcheront les demandeurs d'asile d'y être « *déportés* » (*deportation* est le terme juridique officiel britannique), ce qu'une loi souveraine du parlement de Westminster croit pouvoir changer d'un coup de baguette magique ; ou c'est un petit paradis dont on connaît déjà la date des élections (15 juillet 2024) et aussi leur résultat, mais où on ne lit nulle

part de déclarations relatives aux clauses des accords conclus sur le droit d'asile.

Pour son mot d'ordre « *Stop the boats* », le Premier ministre Rishi Sunak est représenté en couverture de *The Economist* en culottes courtes, pagaie en mains, seul à bord d'un zodiac gonflable, censé illustrer son « *génie stratégique* ». Moins de 4 % des migrants seraient concernés.

Quelle mouche les a tous piqués ? L'Italienne Giorgia Meloni, les chrétiens-démocrates allemands, les Autrichiens, ont aussi fait part à Kigali de leur intérêt. Le quotidien indépendant *The Guardian* reprend un entretien donné au *Neue Osnabrücker Zeitung* du vice-président de la CDU, Jens Spahn, qui expose les mêmes objectifs pour son parti dans un rapport sur l'immigration (70 pages) présenté le 11 décembre, scellant la rupture avec l'ère Merkel.

Y. L. M.

L'Union à 27 va dans le mur. À plus forte raison à quarante. Ce devrait être le sujet de fond de la campagne électorale en vue des élections européennes du 9 juin 2024. Telle quelle, l'UE ne peut rien résoudre.

# L'Europe des Quarante

PAR YVES LA MARCK

Le 1<sup>er</sup> janvier, la Belgique a pris pour six mois la présidence tournante des réunions du Conseil des ministres de l'Union européenne (UE). Le 9 juin, ses propres élections nationales coïncident avec les élections au Parlement européen. En novembre, le président institutionnel du Conseil des chefs d'État ou de gouvernement, l'ancien Premier ministre belge Charles Michel, achèvera son mandat de cinq années. Le renouvellement touchera également la présidence et la totalité des membres de la Commission européenne. Les nominations dépendront des résultats des élections, et notamment de l'ampleur de la progression des trois groupes de droite, PPE (démocrate-chrétien), CRE (conservateurs et réformistes) et ID (identité et démocratie) ainsi que d'éventuels accords entre eux.

Cette simple énumération contient déjà non pas en germe, mais dans la pratique quotidienne, un bon nombre des dysfonctionnements auxquels il faut s'attacher.

**Présidence tournante.** – Des voix s'étaient élevées contre ce système parce que les deux prochains tours doivent être exercés successivement par la Hongrie et la Pologne. Au second semestre 2024, Viktor Orbán contrôlerait ainsi un rouage important lors de la mise en place de la nouvelle Commission européenne. Plusieurs conseils ministériels techniques, tel celui des Finances, par souci de continuité préfèrent une présidence fixe pendant cinq ans. Ce mode de gouvernance tournant est néanmoins un facteur important d'appartenance pour les petits pays.

La délégation de l'UE à la COP 28 était conduite par la présidence tournante espagnole; le ou la commissaire compétente n'a pas la légitimité internationale. Inversement, la Commission peut se décharger sur la présidence tournante de l'agenda législatif où les règles de procédure sont particulièrement compliquées. La Commission propose au Conseil ministériel qui adopte et soumet au Parlement. Résultat: à trois mois de la clôture officielle du Parlement (25 mars), 150 textes sont en attente. Le pays qui « boucle » la législature a pour mission principale de « liquider » le solde.

**Composition de la Commission.** – La règle d'un ou une commissaire par pays oblige à créer des départements fantômes pour atteindre le chiffre de 27 portefeuilles. Se pose encore la question de l'égalité fictive des grands et des petits avec un pouvoir exercé en sous-main par les administrations européennes, faute non de compétences individuelles parmi



Drapeaux devant le Parlement européen. À 27, l'Union européenne est déjà ingérable.

certain États – qui sont plus fréquemment qu'à leur tour choisis pour occuper les plus hautes fonctions (au Parlement: Belgique, Luxembourg, Malte) – mais de structures administratives nationales suffisantes. La Commission actuelle avait tenté de compenser ce défaut en élevant huit des 27 commissaires au rang de vice-présidents, en tenant compte d'un certain équilibre géographique et politique. Cela s'est fait au détriment de la France, de l'Italie et de la Pologne, trois des cinq poids lourds démographiques et économiques de l'Europe. Les quinze pays les moins peuplés (moins de dix millions d'habitants) réunissent 14 % de la population de l'UE (moins que la seule France avec 15 %) tout en fournissant pourtant la majorité des membres de la Commission, privant celle-ci de représentativité.

**Politisation de la Commission.** – L'administration – ici, la technocratie bruxelloise – profite de l'inexpérience des politiciens et de la règle du consensus, reflet des coalitions majoritaires au Parlement européen. L'option choisie a consisté à donner plus de liberté au président de la Commission, dûment investi à titre personnel, dans la constitution de son équipe en lui conférant une cohérence qui aujourd'hui encore lui fait totalement défaut. L'orientation à l'américaine, tant pour le cabinet que pour les auditions comme au Sénat américain, ôte tout son sens à la tradition parlementaire propre à l'histoire européenne.

**Dualité de la Commission et de la présidence.** – Le duel au sommet entre Ursula (von der Leyen) et Charles (Michel) dépasse leurs egos. Il découle d'une dissymétrie originelle et d'une confusion des genres. Le marché, à la Commission, la « géopolitique », à la présidence: le haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, nommé pour cinq ans par le Conseil des chefs d'État ou de gouvernement, n'a pas sa place à la Commission (en cinquième position), mais devrait être placé auprès de la présidence du Conseil, ce qui étoufferait celle-ci habituellement réduite aux apparences.

**Votes aux Conseils.** – La question régulièrement soulevée par l'Allemagne est celle de l'extension (la généralisation) du vote à la majorité qualifiée (55 % des États représentant 65 % de la population, soit 15 États sur 27). La France et l'Allemagne avec 33 % à eux deux ne disposent pas de minorité de blocage. Le dernier Conseil européen, le 15 décembre, a introduit une innovation (apparemment due à Scholz): en cas de vote par consensus, l'abstention ou l'absence d'un État membre (la Hongrie) ne vaut pas veto. Il serait logique d'introduire le droit d'abstention dans les votes à majorité qualifiée, qui se comptent en fonction du nombre des membres et non des seuls votants. En réalité, il est extrêmement rare que l'on vote!

**Groupes d'États.** – S'il y a bien cinq poids lourds (six avec l'Ukraine), les autres membres se répartissent de fait en trois groupes qui permettent d'atteindre le seuil critique de population: les nordiques avec les Baltes (28 millions), les centre-européens, héritiers de l'Empire d'Autriche-Hongrie (32 millions), les « orthodoxes » qui seraient rejoints par les Balkans occidentaux (60 millions). À l'ONU, ce sont les groupes (par continents) qui choisissent les membres non permanents du Conseil de sécurité tous les deux ans. Un tel Conseil restreint à huit membres (neuf avec l'Ukraine) pourrait fonctionner informellement au sein du Conseil des chefs d'État et du Conseil des Affaires étrangères.

Avant d'allumer le feu à la maison Berlaymont (siège de la Commission européenne à Bruxelles), il y a plusieurs voies pour disposer de la mèche et les explosifs. Certaines dispositions nécessiteraient des amendements aux traités; la plupart peuvent être mises en œuvre par de simples réformes administratives. Cela sans préjudice du fond du problème qui ne saurait se ramener à quelques cautères sur une jambe de bois. ■





FLICKR, PHOTO. MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Réunion des ministres européens de l'Industrie. Les intérêts de la France y sont souvent mal défendus.

## L'industrie française en Europe

PAR NICOLAS RAVAILHE

Nicolas Ravailhe est avocat ; il enseigne l'intelligence juridico-économique et est l'auteur de nombreux articles sur les stratégies européennes. Il a accepté de faire le point sur la réindustrialisation annoncée à grands coups de trompe et sur les difficultés rencontrées par la France pour faire valoir ses intérêts industriels au sein de l'UE.

**L**a réindustrialisation, réalité ou slogan ? – En l'état des moyens déployés en France, un peu les deux. Il y a une prise de conscience mais les moyens mis en œuvre et la manière d'aborder le sujet ne sont à la hauteur ni des enjeux ni des investissements opérés par nos concurrents en Europe. En France, nos postures sont trop défensives à l'intérieur de nos frontières comme dans les autres pays européens.

Les relais de croissance obtenus par l'Allemagne en Europe de l'Est avec les fonds européens – payés en partie par nos contribuables – n'ont pas engendré de désindustrialisations outre-Rhin. Bien au contraire, cet *Anschluss* économique a rendu les entreprises plus productives. Cela a servi des stratégies de conquêtes de marché dans le monde entier.

Il en ressort des soutiens politiques dans ces États de l'Est et du Sud afin de créer des majorités décisionnelles autour des intérêts allemands dans l'UE. Des modèles économiques germaniques ont été développés par la législation du marché intérieur européen et les accords de commerce conclus par l'UE avec les pays tiers.

La France est aussi un terrain de prédation. Les entreprises étrangères y ont élargé des pratiques de captation des fonds, notamment européens, dispo-

nibles dans nos territoires. Il est étonnant que trop d'élus s'en félicitent ou laissent faire au lieu de privilégier les solutions économiques souveraines pour la France ou même l'UE. Il ne peut y avoir de réindustrialisation efficace et sécurisée sans capitaux et sans propriétés intellectuelles en France.

**Où en est notre balance avec l'UE ? avec le monde ?** – Selon Eurostat, la France a un déficit commercial de 149 milliards d'euros dans le marché intérieur UE en 2022. Les Pays-Bas ont 326 Mds d'euros d'excédents. La France est le seul pays d'Europe dans une situation aussi dramatique. Les Néerlandais n'ont ni une démographie ni une géographie qui permettent de produire des volumes afin de dégager de tels excédents. Nous n'ignorons pas qu'ils importent depuis des siècles, notamment d'Asie.

Le marché intérieur européen a grandement facilité cette logique via la libre circulation des marchandises. Les entreprises néerlandaises obtiennent ainsi des bénéfices records. L'État néerlandais se rémunère via les droits de douane. Outre la faible part de droits de douane qui revient à l'UE, ces derniers sont perçus par le premier État importateur et non le pays de destination finale des biens importés.

Non seulement ces importations de pro-

duits à des prix compétitifs ont entraîné notre désindustrialisation, mais en les achetant nous avons nourri les finances publiques de voisins européens à la vision européenne plus guerrière que collaborative entre États.

Faute de comprendre et de pratiquer ces logiques, des tentatives de réindustrialisation ont échoué dans notre pays. Par exemple, les appels d'offres visant à fournir des masques dans les hôpitaux ou les services publics n'ont pas été remportés par l'usine créée en France en pleine crise Covid.

Avec le monde, la France a des rapports économiques plus équilibrés, mais là encore ce sont les règles européennes qui décident. L'UE dispose d'une compétence exclusive pour les accords économiques conclus avec des pays tiers.

Il est fréquent que des États du nord de l'Europe poussent l'UE à passer des accords de libre-échange ou de partenariat avec des pays tiers contre les intérêts d'autres États européens. Nos intérêts agricoles sont souvent exposés pour faciliter la vente de produits industriels allemands. On peut citer la filière raisins en Italie, qui a été secourue par un accord de libre-échange conclu avec l'Égypte en matière agricole. Les Italiens ont vu la copie conforme de leurs raisins être importée via les ports grecs ou celui de Rotterdam.



De nombreux pays pratiquent ces logiques. La Belgique engrange 24 Mds d'euros d'excédents commerciaux sur la France en 2022, soit plus de deux fois le montant évoqué pour la réforme des retraites à l'horizon de sept années en France.

Certes, tout ne se compare pas mais c'est un fait établi : la France ne dépense pas trop pour ses politiques publiques, elle ne gagne pas assez. Nos dirigeants sont depuis des années comme des « lapins dans les phares » face aux stratégies offensives déployées dans et via l'Union européenne.

Il en ressort des divisions internes fratricides qui nous détournent des enjeux essentiels. Nos partenaires-concurrents européens en jouent contre nous. Ils utilisent la gouvernance économique de l'Europe pour alimenter nos divisions. Les règles européennes pèsent si fort sur nos budgets que l'attention est mono-centrée dans les arbitrages à opérer. En France, on traite des conséquences et on oublie les causes : notre appauvrissement malgré tant de qualités, une compétitivité, une productivité du travail... supérieures à la moyenne européenne !

Il y a plus de dix ans, les deux tiers des régions françaises avaient un PIB par habitant supérieur à la moyenne européenne. Aujourd'hui, il n'y a plus que l'Île-de-France et, selon les années, Rhône-Alpes et PACA, très légèrement.

**Le marché européen, terrain de concurrence loyale ?** – Il y a des règles communes mais elles n'ont pas le même impact selon les États. Dans le registre des innovations environnementales et énergétiques qui feront l'objet de législations européennes, l'Allemagne pratique cinq fois plus – en pourcentage de PIB – les aides d'État que la France. Considérant que son PIB est plus important en valeur absolue, l'écart s'est encore accru. Le droit européen de la concurrence est respecté mais les déséquilibres économiques augmentent.

Le père fondateur du projet européen est Werner von Siemens et non Monnet ou Schuman. Il a déclaré « *Qui crée la norme, crée le marché* ». Par la législation, par le droit, il est fréquent d'attaquer des concurrents. Faute d'avoir accepté ce constat, le déni des élites française a fait plonger l'économie du pays.

**Les obstacles et nos points forts.** – Le pays est beaucoup trop divisé sur les sujets européens. Nous pensons l'Europe comme il y a 30 ou 40 ans, par une quête d'idéal ou un mal, afin de masquer nos échecs. Le ministre fédéral allemand de l'économie, M. Habeck, membre du parti des écologistes, a déclaré qu'« *avec la France, nous ne sommes d'accord sur rien* ». On ne peut lui en vouloir de défendre son pays, même si c'est souvent au prix de reniements idéologiques. En effet, il est possible de faire mieux pour la planète que d'augmenter les échanges commerciaux mondiaux. Pourtant, il se vante que son gouvernement a



**Nicolas Ravailhe.** Excellent connaisseur des méandres du droit européen et des pièges du marché unique.

conclu le plus d'accords de commerce via l'UE en si peu de temps.

Les tentatives d'explications sur l'absence de réaction française depuis des décennies sont nombreuses, à commencer par un déficit de formation et des trahisons à répétition. C'est sans doute la prise de conscience que notre effondrement économique menace le projet européen qui fera réagir ! À défaut, le pacte social français va être encore plus remis en cause, selon les catégories sociales et les territoires, et le pays sera de plus en plus difficile à gouverner. À juste titre, les Français n'entendent pas accepter une baisse de niveau de vie, de qualité de soins, de protection, de justice, d'éducation...

**Une guerre économique en Europe ? Avons-nous des alliés ? Qui sont nos ennemis ?** – Notre situation de contributeur net au budget européen avec des déficits commerciaux est unique. Nous avons donc peu d'alliés. Ceux qui bénéficient de la solidarité européenne subissent comme nous les attaques et prises de contrôle de leur économie. Mais pour eux, globalement, leur situation économique, même vassalisée, s'améliore.

**Notre situation de contributeur net au budget européen avec des déficits commerciaux est unique.**

L'Europe n'est pas un canard sans tête. Elle fait ce qu'on lui demande. Or, l'UE est sous contrôle de ceux qui sont économiquement florissants. La Chine est souvent citée comme un rival systémique de l'Europe. Cette vision française est avérée, mais il n'existe pas d'intentions de croiser le fer avec l'empire du Milieu.

Nous devons nous émanciper de toute naïveté sur l'influence chinoise en Europe. Elle n'est pas possible sans complicité parmi les Européens. Les logiques importatrices et exportatrices des États européens, opposées dans leurs modèles, se conjuguent utilement contre les États qui

ne les pratiquent pas ou pas bien. Même l'Allemagne qui connaît – une première en 2022 – un déficit commercial avec la Chine malgré des ventes en hausse, a besoin des produits chinois pour ses excédents obtenus à l'échelle mondiale. D'où les accords germano-chinois dans les ports...

**Y a-t-il une stratégie française ? Qu'exiger ? Que faire ?** – L'Europe est un cadre institutionnel qui comporte des règles économiques. En sortir n'est pas d'actualité en France. Nous perdons trop de temps à analyser des sujets invalidants sur les institutions européennes. Les autres États membres de l'UE défendent leurs intérêts. Ils pratiquent les guerres cognitives et informationnelles, le *lobbying* stratégique et tactique. On ne peut les en blâmer même si, comme dans le secteur de l'énergie, cela nous crée souvent des préjudices.

Le problème est d'abord en France. Il réside dans notre gouvernance, tant dans les secteurs publics que privés, et dans la manière de travailler ensemble. L'Europe est la dimension qui conditionne tout. C'est un sujet majeur pour le pays, qui devrait nous préoccuper en priorité absolue et non être traité comme un accessoire perturbant.

Je défends la République, son modèle institutionnel et surtout ses acteurs économiques, publics comme privés. Si nos orientations institutionnelles divergent, nos engagements patriotiques se rejoignent. Notre pays a besoin d'unité nationale autour d'une stratégie française en Europe plutôt que de travailler une nième stratégie française pour l'Europe... dont aucun autre État ne veut. De plus, vu notre affaiblissement économique, qui nous fait confiance ? Il est illusoire de vouloir convaincre les autres États.

En France, nous apprécions la pensée globalisante. Mais dans l'UE, c'est souvent une succession de victoires, batailles après batailles, filières contre filières, entreprises contre entreprises. Nous ne sommes pas organisés pour ces combats, souvent décrits comme relevant de « logiques de boutiquiers ». J. Chirac appelait le chancelier allemand « *vendeur de bagnoles* ».

Dire aux Français que l'on peut réorienter l'Europe n'est pas possible sans un rapport de force. Le marché intérieur européen devrait par exemple être remis en cause pour protéger certaines filières industrielles ou agricoles des importations dévastatrices.

La seule possibilité qui s'offre à nous est de sortir du déni, de former à la guerre économique – nous savons le faire – et de la pratiquer par des attaques offensives qui conjuguent les innovations technologiques, le droit et les modes de financement... en ce, compris en terrain adverse.

La colère qui s'exprime dans le pays, même sans être pleinement informée des décrochages économiques en Europe, est aussi l'expression de tant de talents qui ne peuvent s'épanouir faute de travailler ensemble, en pluridisciplinarité, à de futurs succès. ■

# Peut-on sous-traiter le militaire ?

Le colonel Peer de Jong, ancien aide de camp des présidents Mitterrand et Chirac, plaide pour que nous changions nos idées sur un sujet brûlant...

Consultant sur les chaînes d'information et cofondateur de l'Institut Theimis, une ESSD (Entreprises de services de sécurité et de défense) spécialisée dans la formation des armées africaines, l'ancien colonel Peer de Jong « milite pour que notre armée s'ouvre enfin à la sous-traitance d'une partie de ses activités. La guerre en Ukraine nous fait changer de tempo ».

Depuis quelques années en effet, nombre de pays sous-traitent à des entreprises privées des activités autrefois réservées à leurs armées. Nous l'avons vu lors de la guerre d'Irak, avec les sociétés militaires privées (SMP) comme l'américaine Blackwater. Les raisons de cette évolution sont multiples. Il y a la possibilité (très anglo-saxonne) du « déni plausible » : puisqu'il ne s'agit pas de l'armée officielle, l'État n'est pas responsable des conséquences des actions des SMP. Et comme il s'agit de milices privées, leurs pertes n'intéressent personne. Des contraintes économiques : quand le budget des armées devient une variable d'ajus-



Le colonel Peer de Jong.

tement, celles-ci ne sont plus capables de répondre à tout ce que l'on attend d'elles. Mais les SMP doivent s'autofinancer (la russe Wagner est experte sur ce point), et les ESSD, avatars récents des SMP, signent des contrats pour des prestations bien définies (formation, logistique, mais aussi arment, protection, etc.). Enfin, elles peuvent « agir entre les lignes », par des services rendus « hors diplomatie directe » aux pays amis, africains en particulier, qui « souhaitent légitimement des partenaires à l'empreinte militaire la plus faible possible ».

La sous-traitance d'activités dévolues à l'État est courante en France (rappelons les expertises de McKinsey). Mais elle ne touche pas au régalién. Or c'est sur ce sujet que porte le développement des ESSD. Et pour nous, Français, formés dans la culture des soldats de l'An II et des poilus de la Grande Guerre, cette sous-traitance du régalién est difficile à admettre. Pourtant, P. de Jong nous le rappelle, le mercenariat n'est pas inconnu de la France, qui s'y est frottée dès les années 1970-1980 aux Comores avec Bob Denard, « mercenaire de la République ».

La mise en place et l'utilisation des ESSD sont devenues vitales pour notre pays, sa défense et sa diplomatie. Car si la France a perdu de son rôle en Afrique, c'est en partie à cause de cette incapacité à admettre que les choses ont changé depuis les années 1960 et que le modèle anglo-saxon est devenu incontournable. Nous nous trouvons devant le dilemme de nos ancêtres à Azincourt : l'honneur était du côté des chevaliers français ; la victoire, du côté des archers anglais. Nous n'avons guère le choix : cette évolution nécessaire, « c'est le prix à payer des réformes qui n'ont pas été faites par la France, bloquée sur un modèle qui date des années 1960 ».

Reste à définir les structures, les champs d'application, le fonctionnement et le financement de ces ESSD. Il faudra aussi s'inquiéter des façons de lier et contrôler ces entreprises pour éviter les dérives que nous avons pu voir avec Wagner, qui s'est révoltée contre son commanditaire russe. Les solutions existent ; P. de Jong nous les décrit, et elles semblent assez solides, au moins en France, pour que ces risques soient négligeables. ■

FRANÇOIS GERLOTTO.

► Peer de Jong, *Agir entre les lignes*, Mareuil éditions, 2023.

## Colloque

■ **Les fruits du mal.** – « Un éclairage, même faible », sur le thème « de la cruauté en politique », ce n'est pas un commentaire des crimes du 7 octobre en Israël, mais les actes d'un colloque qui s'était tenu en mars 2019 à l'Institut catholique de Vendée à La Roche-sur-Yon.

Le sujet est bien trop vaste pour en tirer des conclusions. Non seulement dans le temps, puisque les intervenants sont partis de l'Antiquité pour terminer avec les Khmers rouges, mais aussi dans l'espace, centré sur l'Eurasie. Exit les sacrifices aztèques et le génocide des Tutsis ; les communications restent concentrées sur les ères – et les aires – révolutionnaires et totalitaires chères au directeur de recherches, Stéphane Courtois, dans la droite ligne du *Livre noir du communisme* (1997). Comment y rattacher les formes actuelles liées au djihadisme ? Deux textes sur vingt-quatre s'y hasardent : « *La cruauté dans le Djihad* », à partir notamment des guerres engagées par le Prophète, et le cas particulier du FLN durant la guerre d'Algérie. Le défi n'est pas mince : y aurait-il quelque chose de commun entre la cruauté des SS et du NKVD, et celles de Daech ou du Hamas le 7 octobre ?

Les auteurs ont bien vu qu'il leur fallait restreindre le champ de leurs recherches. Ils définissent la cruauté d'après son sens originel et étymologique, du latin *cruelitas* : une chair sanguinolente. Est cruel le fait de verser le sang gratuitement, pour le plaisir : qui goûte le sang, qui se plaît à verser le sang. Or le motif du colloque est d'étudier la cruauté en politique, donc des actes sanglants qui par définition ne sont pas gratuits mais étroitement liés à l'exercice du pouvoir, utiles et parfois nécessaires.

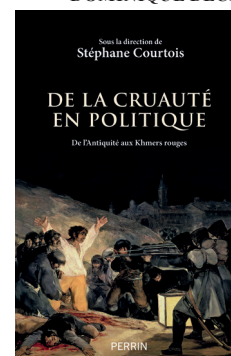
L'étude de la cruauté en politique ne tient donc pas en soi au fait de tuer mais à la façon dont on s'y prend pour tuer et, plus précisément, en amont, pour faire souffrir, notamment par des formes indéfiniment renouvelées de torture physique. Beaucoup de méthodes employées pour donner la mort évitent le sang : on pend, on brûle, on gaze, ce qui resserre le focus. Si la guillotine a été remise au musée – sur l'échafaud on glissait sur le sang –, la décapitation a réapparu avec les djihadistes. Et avec elle, la mise en scène, fausse réminiscence du « théâtre de la cruauté » (Antonin Artaud).

La cruauté n'est pas folie mais exercice de raison. Qu'il s'agisse d'actes de guerre, et spécifiquement de guerre civile, d'agissements des régimes totalitaires, de génocides, elle est calculée pour reculer les limites, au-delà des transgressions du droit ou de la plus élémentaire morale.

Et nous ? Comment vivons-nous dans un monde cruel ? Le dernier chapitre interroge un philosophe du tragique, Clément

Rosset (disparu en 2018), auteur notamment d'un petit ouvrage intitulé *Le Principe de cruauté* (1988, éditions de Minuit). L'ensemble nous laisse cependant sur notre faim ou une indigestion, cette chair sanguinolente, ou *cruatus*, voulant aussi dire indigeste, du mot « cru ».

DOMINIQUE DECHERF.



► *De la cruauté en politique. De l'Antiquité aux Khmers rouges*, sous la direction de Stéphane Courtois, Perrin, 2023.



DR



Par Gérard Leclerc

## Georges Bernanos vu par Jean-Loup

L'heureuse réédition de l'ouvrage que Jean-Loup Bernanos avait consacré à son père en 1986 a d'abord eu la vertu de me replonger dans des souvenirs personnels. Depuis l'adolescence, l'auteur de *Sous le soleil de Satan* m'accompagnait comme un ami proche, mais je n'aurais jamais imaginé que j'entrerais un jour en contact avec sa propre famille ! Oui, Jean-Loup, son fils cadet, était presque mon voisin du quartier des Batignolles, et des liens se sont tout de suite établis entre nous, au point de me rendre une vie et une œuvre encore plus familières. C'est ainsi que, par lui, je fis la connaissance de Mgr Daniel Pézeril, alors évêque auxiliaire de Paris, qui avait assisté Georges Bernanos dans ses derniers instants. C'était un témoin exceptionnel de l'écrivain, mais aussi de l'histoire récente de l'Eglise. Il devait, un jour, me faire le compte rendu circonstancié des événements de Mai 68 dans le diocèse de Paris. C'était, par ailleurs, un bon connaisseur du milieu royaliste. Il avait connu le jeune Sadi Couhé, alias Pierre Debray, dans sa période progressiste et se trouvait même dépositaire d'un secret sur son activité de résistant.

Mais d'autres souvenirs me poursuivent, telle la mémoire d'Anne Caudry, fille de Jean-Loup et de Brigitte Bernanos, actrice prometteuse, qui avait incarné à l'écran l'inoubliable personnage de Blanche de La Force, l'héroïne de *Dialogues des carmélites*.

Je lui associe forcément une autre mémoire, celle de notre ami le père Dominique Chéreau, prodigieux apôtre du quartier voisin, que j'avais eu le bonheur de présenter à la famille. Plus tard, Yves Bernanos, le frère d'Anne lui consacrerait un film précieux. C'est dire à quel point ma rencontre avec Jean-Loup avait été marquante. Et lorsqu'il publia *Georges Bernanos à la merci des passants* (1), je ne pus que me saisir d'un tel document pour entrer encore mieux dans l'intimité de mon écrivain de prédilection. Le titre même indiquait l'originalité du livre, cette volonté d'être au plus proche des gens ordinaires, au-delà des spécialistes de la critique et de l'érudition.

Avec la distance (35 ans), le livre a gardé cette fraîcheur familiale, qui ne le rend nullement obsolète par rapport à toutes les biographies déjà parues (Max Milner 1967, Jean Bothorel 1998, Philippe Dufay 2013, François Angelier 2022...), sans compter les études d'Albert Béguin ou de Jean de Fabrègues. Ce que Jean-Loup Bernanos désire nous donner à comprendre, c'est l'homme même, sa personnalité dans sa profondeur et sa complexité, ainsi qu'un fils est sans doute le plus à même de la ressentir avec ses aspects parfois déroutants : « *Le vrai Bernanos, est-ce cet hidalgo fougueux, gai et fier, au rire d'enfant, ou cet homme en proie à des angoisses nocturnes ? Est-ce ce prophète tonnant, qui frôle la démesure, ou cet ami paisible qui séduit tant de gens par sa gentillesse ? Est-ce le spontané pourtant si lucide ? Ce solitaire que d'aucuns disent misanthrope, ou cet écrivain qui ne veut écrire que dans les cafés pour rester en contact avec les visages humains ? Cet itinérant perpétuel d'aventures lointaines, ou ce paysan qui a tant aimé la douceur du foyer et la bonne terre campagnarde ?* »

Le récit déployé sur presque 800 pages ne fait que corroborer ce portrait tout en contraste. Le moins qu'on puisse dire

est que le personnage de Bernanos n'a rien de conformiste. Le jeune homme, camelot du roi, se distingue avec ses amis les plus chers comme « *homme de guerre* » : « *C'était la rude et saine camaraderie des combats au Quartier latin, où, maître du boulevard Saint-Michel, on allait la fleur à la bouche, l'insigne du lys à la boutonnière, la matraque au poing, suivi par les femmes et les camarades éblouis.* » On peut sans doute se demander si ce jeune activiste correspond vraiment à l'écrivain engagé dans les défis d'une gravité extrême qui menèrent à la Seconde Guerre mondiale. Mais dès le départ, c'est bien un caractère qui s'affirme : « *Comme enfant, comme chrétien, comme homme, il n'a pas attendu d'être contraint, il s'est toujours engagé, jeté en avant, à ses risques et périls, y compris celui de se tromper parfois ou d'être injuste, parce qu'il allait d'abord à l'essentiel. On ne fait pas fortune avec un tel programme. C'est pourquoi les volontaires sont rares.* »

Mais dès l'adolescence il apparaît que le futur auteur des *Grands Cimetières sous la lune* est comme marqué par la blessure de l'infini, appelé à une vocation supérieure, qui n'est pas sans rapport à la prêtrise. Ce qu'il formule dans les admirables

lettres écrites à son confident l'abbé Lagrange : « *Ce que je veux dire [...], c'est que je reconnais plus que jamais que ma vie, même avec la gloire, qui est la plus belle chose humaine, est une*

*chose vide et sans saveur quand on n'y mêle pas, toujours, absolument, Dieu.* » Toute l'œuvre du romancier se trouve ainsi mise comme en projet, justifiant d'avance le verdict du grand théologien Hans Urs von Balthasar, tout comme celui d'André Malraux, affirmant qu'il s'agit de notre Dostoïevski !

Par rapport aux autres biographies, Jean-Loup Bernanos se distingue comme témoin direct, dépositaire d'une mémoire familiale. Il n'avait que 15 ans à la mort de son père, mais survivant à ses deux frères, Yves et Michel, il bénéficie aussi des archives familiales, riches de notations directes qu'il peut citer abondamment dans ce livre qui prend souvent le ton de la confidence. Je signalerai ainsi ce qui concerne les liens tumultueux du père Bruckberger, surnommé l'aumônier de la Résistance, avec l'intéressé. Au terme d'une vie que je n'ai même pas voulu résumer ici dans ses rebondissements, avec cette étrange propension à l'exil de cet amoureux de son pays, faut-il conclure que Georges Bernanos ne nous laisse qu'un testament amer alors que nous sommes tellement, aujourd'hui, en attente d'un espoir de renouveau ? Laissons-lui tout de même le dernier mot : « *Celui qui, un soir de désastre, piétiné par les lâches, désespérant de tout, brûle sa dernière cartouche en pleurant de rage, celui-là meurt, sans le savoir, en pleine effusion de l'espérance. L'espérance, c'est de faire face.* » C'est aussi le désespoir surmonté ! ■

► Jean-Loup Bernanos, *Georges Bernanos à la merci des passants*, Le Passer éditeur.

(1). Notons aussi la réédition, chez le même excellent éditeur, d'un ensemble de textes réunis par Jean-Loup Bernanos sous le titre *Les prédestinés. La sainteté est une aventure*.

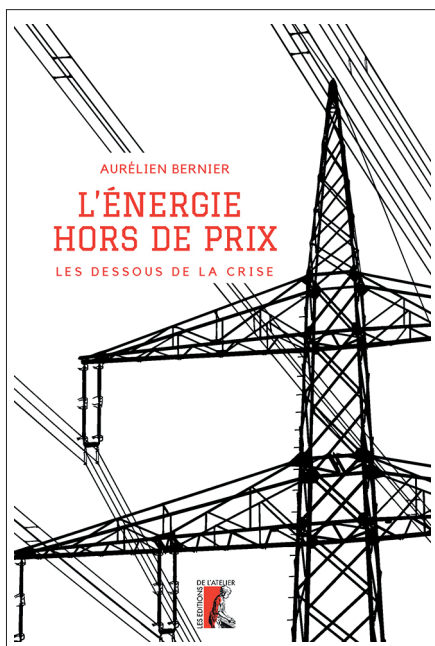
# Énergie : l'échec du mille-feuille européen

En décembre 2022, non seulement les prix du gaz et de l'électricité atteignaient des sommets, mais des risques de pénuries et de coupures étaient évoqués. Et si le conflit russo-ukrainien, tout en amplifiant ses effets, n'était pas la cause de cette tourmente ?

Aurélien Bernier est essayiste et journaliste spécialisé dans les sujets énergétiques. Il vient de publier un livre-enquête richement documenté dans lequel il détricote méthodiquement le mythe de la « concurrence libre et non faussée », si chère à la Commission européenne, qui est la seule matrice de ce chaos alors que ladite concurrence était censée nous en protéger et maintenir des prix stables et accessibles.

**Du service public au marché.** – Depuis la Libération et jusqu'à la fin des années quatre-vingt, la production et la distribution de gaz et d'électricité étaient des services publics car l'énergie ne pouvait pas être considérée comme une marchandise ordinaire mais devait être vue comme un « droit à l'énergie », facturable et accessible à chacun selon ses besoins et ses moyens. Les différents tarifs étaient clairs, abordables financièrement, et les échanges coopératifs intra-européens permettaient une vraie sécurité d'approvisionnement en Europe. Nés en France de la volonté politique du Conseil national de la Résistance, du « retour à la nation des grands moyens de production », et de la loi de nationalisation du 8 avril 1946, EDF et GDF contrôlaient la quasi-totalité des moyens de production et de distribution de l'électricité et du gaz, et cela fonctionnait très bien. Il en était de même un peu partout sur la planète, et notamment aux États-Unis qui avaient été les premiers, après la crise de 1929, à mettre en œuvre des services publics fédéraux de l'énergie.

Mais ils ont également été les premiers à commencer à en sortir sous l'influence de la doctrine économique ultralibérale des « Chicago Boys », disciples de Milton Friedman. Cette doctrine est expérimentée dès 1982 dans le Chili de Pinochet, où le service public de l'électricité est démantelé en trois grands secteurs – la production, la distribution et la commercialisation – qui sont privatisés. Très rapidement, cette concurrence devient un dogme quasi religieux et gagne l'Europe où elle fascine une « élite » européenne et française qui ne supporte pas qu'un tel marché, avec ses profits potentiels, échappe ainsi au secteur privé. Cette élite de la politique et des affaires va donc mettre tout en œuvre pour que celui-ci retombe dans son escarcelle en utilisant à cette fin les instances de l'Union européenne (UE), qui sont d'autant plus fa-



ciles à influencer et à orienter qu'elles sont déjà converties à ce dogme, alors que les institutions nationales y étaient beaucoup moins réceptives à l'époque.

**Les prix ne reflètent plus les coûts de production mais sont essentiellement la résultante d'une offre et d'une demande avant tout spéculatives.**

**Le mille-feuille européen.** – La première étape, déterminante, est l'adoption, dès 1986, de l'Acte unique européen qui prévoit, entre autres choses, que les décisions relatives à l'organisation du marché intérieur seront désormais prises à la majorité qualifiée et non plus à l'unanimité. Cette suppression du droit de veto ouvre en grand les vannes du démantèlement et de la privatisation de multiples secteurs (télécommunications, aviation, transports ferroviaires et autoroutiers...) dont celui de l'énergie, en instrumentalisant la juste et nécessaire cause de la transition énergétique. En décembre 1996, l'électricité devient une marchandise ordinaire dans « un marché de l'électricité concurrentiel et compétitif » (Directive 96/92/CE – Art. 3). Il en sera de même pour le gaz dès juin 1998. La première couche du mille-feuille énergétique européen est fabriquée. Les autres vont se succéder à un rythme soutenu : ouverture à la concurrence en 2002 et 2003, mise en place en 2010 du dispositif Arenh (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique) qui oblige EDF à vendre à prix coûtant une partie de sa production nucléaire aux fournisseurs dits « alternatifs ». Vient ensuite la mise en œuvre, à partir de 2007 et

jusqu'en 2015, des « autoroutes de l'énergie » (qui seront au gaz et à l'électricité ce que les porte-conteneurs sont au commerce mondialisé de produits manufacturés) à travers 195 « projets européens d'intérêts communs » destinés à multiplier les interconnexions des réseaux de distribution. Ce vaste projet est financé à hauteur de 5,35 milliards d'euros par des fonds européens, ce qui permet de découvrir que la « main invisible du Marché » est très... visible et porte même un nom : le contribuable-consommateur européen à qui on fait les poches pour construire, de toutes pièces, le divin marché.

Mais un marché n'existe pas sans son totem : la Bourse. Pour permettre aux différents producteurs de vendre leur énergie, l'UE soutient la création de bourses de l'électricité et du gaz où, dès lors, les prix ne reflètent plus les coûts de production mais sont essentiellement la résultante d'une offre et d'une demande avant tout spéculatives. « Il ne s'agit plus d'ouvrir la concurrence pour faire baisser les prix, mais d'élever les prix pour permettre la concurrence » (Marcel Boiteux, économiste et ancien dirigeant, libéral, d'EDF). En quelques mots, la tromperie que constitue le démantèlement des services publics de l'énergie est parfaitement dévoilée.

**Fiasco économique.** – L'un des nombreux mérites de cet ouvrage, solidement étayé dans ses démonstrations, est de très bien établir que les multiples règlements et directives européennes, de plus en plus autoritaires et comminatoires, édictés depuis vingt-cinq ans, ne répondaient qu'à un seul impératif : démontrer à des populations européennes instinctivement réticentes, que si cela « ne marchait pas », c'était uniquement parce que les « réformes structurelles » avaient été trop timides, n'allaient pas assez loin. Et malgré le fiasco économique flagrant révélé par le conflit russo-ukrainien, les dirigeants et technocrates européens se refusent à envisager une autre voie que celle de la fuite en avant.

Appelant sans équivoque à une nationalisation de tous les moyens de production et de distribution (EDF, Engie) ainsi que des centrales thermiques privées, Aurélien Bernier conclut : « Dans une logique progressiste, la propriété publique de l'énergie n'est pas une simple question de souveraineté nationale. Elle se justifie d'abord par un souci de justice sociale. [...] Elle se justifie aussi d'un point de vue démocratique, pour donner aux citoyens la maîtrise de la transition énergétique et des choix technologiques ». ■

LOÏC DE BENTZMANN.

► Aurélien Bernier, *L'Énergie hors de prix*, Les Éditions de l'Atelier, 2023.



# Vive la Royale !

Après sept ans de travaux, le site parisien du musée national de la Marine ouvre ses portes, rénové de fond en comble.

Le musée de la Marine possède l'une des plus anciennes collections du monde, qui retrace plus de 250 ans d'histoire navale française. En 1748, l'encyclopédiste et inspecteur de la marine Henri-Louis Duhamel du Monceau offre à Louis XV la collection de modèles de navires et de machines portuaires qu'il a rassemblée dans les arsenaux. Elle est installée au premier étage du Louvre. En 1801, une galerie navale voit le jour dans l'hôtel de la Marine, place de la Concorde. En 1827, le musée naval retourne au Louvre



Musée national de la Marine. Projet de décor du paquebot *Normandie* (1934).

où il regroupe des collections dispersées dans les arsenaux et les palais officiels. Rattaché au ministère de la Marine depuis 1919, le musée rejoint en 1943 le nouveau palais de Chaillot construit pour l'Exposition universelle de 1937. Il change de cap avec un premier projet scientifique et culturel formulé en 1998. Fermé au public en 2017, le site de Chaillot rouvre après sept ans de travaux.

Pour la première fois depuis sa installation au sein du palais de Chaillot, le musée

procède à une transformation complète de ses espaces. La rénovation a été l'occasion d'un vaste chantier de restauration de la collection. Les agences h2o architectes et Snøhetta ont travaillé sur la rénovation du musée. Casson Mann est intervenu sur la scénographie. Le parcours de visite s'articule autour de plusieurs galeries où est présenté près d'un millier de pièces. Il est conçu, tel un voyage en mer, en quatre « escales » et trois « traversées ». Les « escales » abritent les

objets phares du musée et les trésors de la collection. Les modèles réduits de bateaux témoignent de différents usages, des bateaux jouets aux modèles de près de cinq mètres. Les arts de la navigation sont illustrés, depuis les premières cartes océaniques jusqu'au satellite Galileo. La sculpture navale est présente avec de prestigieuses figures de proue. *La Réale*, galère ambassadrice des aspirations du Roi-Soleil, est l'une des pièces maîtresses du musée. Les Vues des ports

de France, peintes par Joseph Vernet, constituaient un outil politique au service du pouvoir royal. Les « traversées » mettent en lumière trois thématiques liées aux enjeux maritimes. En passant par *Le Havre*, les visiteurs découvrent les multiples activités portuaires, les routes maritimes de la consommation, les sports nautiques... En entrant dans une immense vague, ils sont confrontés aux tempêtes et naufrages. Le rôle de la France, puissance navale, se décline avec les missions de la Marine nationale et le développement de la marine de guerre depuis le XVII<sup>e</sup> siècle.

Constitué en réseau, le musée national de la Marine n'est pas seulement présent à Paris et à Dugny, en Seine-Saint-Denis, où se trouve son centre de conservation, mais aussi sur la côte atlantique à Brest, Port-Louis et Rochefort, et sur le littoral méditerranéen à Toulon. ■

ALAIN SOLARI.

► Musée national de la Marine, 17 place du Trocadéro, Paris (XVI<sup>e</sup>).

## Exposition

■ **L'Empire mongol à Nantes.** Le château des ducs de Bretagne accueille une exposition consacrée à *l'Empire des steppes* cher à René Grousset. Pour ce faire, il a bénéficié notamment du soutien du musée national Chinggis Khaan d'Oulan-Bator, qui lui a prêté de nombreuses pièces.

L'exposition permet de découvrir non seulement la création de cet empire qui, au sommet de sa puissance, s'étendait sur 22 % des terres du globe, de l'extrême sud de la Chine à la Mongolie, de l'océan Pacifique aux confins du Proche-Orient – le plus grand empire



jamais édifié –, mais aussi son organisation politique, et en particulier la Horde, cour ambulante dont le fonctionnement était strictement codifié – sans oublier son fondateur,

Temüjin, devenu Gengis Khan.

Les Mongols sont des nomades et ils le resteront toujours. Habiles politiques, ils font preuve d'une exceptionnelle tolérance pour les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Les chrétiens parmi d'autres croyants sont acceptés et les nestoriens ont leurs églises yourtes au sein de la Cour.

Ils se montrent de redoutables guerriers, notamment leurs archers à cheval. Si leur brutalité et leur efficacité au combat ne sont plus à démontrer, ils font preuve aussi d'un grand raffinement comme en témoignent, entre autres objets, les pièces d'orfèvrerie, les tissus et les sculptures présentés. Ils favorisent les échanges

commerciaux, artistiques et scientifiques avec l'Occident. Un rendez-vous politique est cependant manqué, puisque les rois d'Angleterre et de France négligèrent la main tendue par Kubilaï, petit-fils de Gengis Khan. La sauvegarde des dernières cités croisées d'Orient n'était plus une priorité. Enfin, l'immense empire constitué par les Mongols fut victime à la fois de son morcellement et de l'acculturation des Mongols conquis en quelque sorte par leurs propres conquêtes.

ANDRÉ VIVIER.

► *Gengis Khan, comment les Mongols ont changé le monde.* Au château des ducs de Bretagne, 4, place Marc-Elder, Nantes, jusqu'au 5 mai 2024.

### Henry Dhavernas

Henry Dhavernas naît le 10 mai 1912 à Beauvais. Il est le troisième fils de Marie-Madeleine et de Joseph (1878-1978), ingénieur à la Société française des métaux. Cette fratrie très catholique et royaliste reste abonnée à *L'Action française* jusqu'à la rupture romaine. Dès 1920, Henry s'inscrit chez les scouts. Il devient chef de troupe à Versailles. Et en 1939 il assume, par intérim, le commissariat général des Scouts de France.

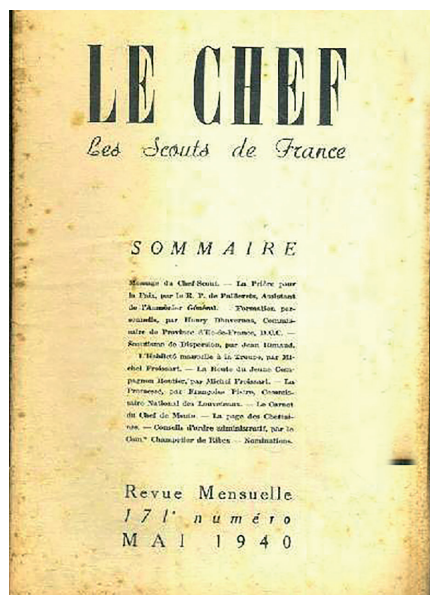
Parallèlement à ses activités dans le scoutisme, il fait de brillantes études qui le conduisent à être titulaire des licences de droit et de lettres. Inscrit à l'École libre des sciences politiques, il suit les cours de François Perroux qu'il considère comme son « maître ». Après Sciences-Po, il rejoint le ministère des Finances. En juin 1940, il est appelé à Vichy et intègre le cabinet d'Yves Bouthillier, ministre de l'Économie.

Un des soucis du nouveau pouvoir est d'enrégimenter la jeunesse. Une multitude d'organisations naît de la débâcle. Certaines, comme les Chantiers de la jeunesse française (CJF), sont des organismes d'État, mais la plupart viennent d'initiatives privées. Le secrétariat à la Jeunesse favorise la création par Pierre Schaeffer de Jeune France (association dissoute en mars 1942). Emmanuel Mounier y apporte son concours. Nombre d'acteurs qui vont créer, après guerre, le Festival d'Avignon y font leurs premières armes. Certains rejoignent le mouvement Compagnons.

Le 25 juillet 1940, Dhavernas fonde l'association Les Compagnons de France. Il reçoit le parrainage du pouvoir. Le premier rassemblement (un jamboree) a lieu du 1<sup>er</sup> au 4 août 1940, dans la forêt de Randan (domaine de la duchesse de Montpensier). 38 hommes et 8 femmes : Scouts de France, Association catholique de la jeunesse française (ACJF), Scouts unionistes (protestants), différents clubs sportifs... mais aussi le chef des Jeunesses socialistes, vont organiser ce qui va devenir l'un des grands mouvements de jeunes de cette période.

Son premier conférencier, qui a écrit sa Charte de notre fidélité française (1) et rédigera de très nombreux articles, est Maurice Clavel. C'est son ami Pierre Boutang qui l'a fait adhérer à l'Action française avant guerre, et c'est toujours lui qui l'entraîne dans les eaux de Vichy, lui-même étant conseiller de René Gillouin.

Comme le rappelle l'un des chefs scouts (Cruiziat) lors d'un feu de camp : les Compagnons défendent « *La France des croisés, terre de héros du passé et du présent, de chevaliers comme Bayard ou de chevaliers de l'air tels que l'as de la Première Guerre mondiale, Georges Guynemer.* » Et comme le précise Jérôme Cotillon : « *Le*



**Le Chef, revue mensuelle des Scouts de France, datée de mai 1940.** Henry Dhavernas, alors commissaire général des Scouts de France y contribue régulièrement.

*patriotisme nourrissant l'ardeur des Compagnons n'était pas le produit de 1789. Il ne célébrait ni les droits de l'homme ni les valeurs de la République... » (2).*

**« La France est plus qu'une race, elle est une nation. Sa force tient non à la pureté de son sang mais à son unité spirituelle. »**

**Déclaration du mouvement Compagnons après les rafles de juillet 1942.**

Ce mouvement est farouchement pétainiste mais fondamentalement anti-collaborationniste. Outre les activités proches du scoutisme et la participation des jeunes au redressement économique (travaux agricoles, entretien des routes, etc.), certaines de leurs occupations déplaisaient aux collabos. Comme les « *coups compagnons* » contre les magasins se livrant au marché noir ou contre les kiosques vendant des journaux pro-allemands (3). Dès Montoire (octobre 1940), certains, refusant la collaboration, rejoindront la Résistance comme Étienne de Véricourt.

Aux Compagnons, on croise Jacques Sallebert (futur journaliste), Paul Delouvrier, Pierre Poujade, les scouts d'André Cruiziat (catholiques) et Paul Weber (Éclaireurs unionistes). Ainsi, de nombreux jeunes de droite, mais aussi des socialistes, des Juifs (4) et des royalistes comme Charles de Choiseul-Praslin, Jacques Dupont, Michel Richard, etc., participent aux activités culturelles. Les Compagnons organisent deux compagnies

de spectacle institutionnalisées. Michel Richard y anime L'Illustre Théâtre (5). « *Mon théâtre, a-t-il raconté, a joué pour accompagner un orateur du mouvement, Maurice Clavel en particulier.* » Louis Liébard fonde Les Compagnons de la Chanson, qui poursuivront après guerre, grâce à Édith Piaf, une brillante carrière.

Dès l'arrivée de Darlan (9 février 1941), Henri Dhavernas est congédié, de nombreux jeunes quittent le mouvement. Il est remplacé par le colonel Guillaume de Tournemire (1901-1970), un condisciple d'Hubert de Lagarde à Saint-Cyr (voir *Royaliste* n° 1254 et 1255). C'est lui qui organisera le passage des Compagnons dans la Résistance avec le réseau Alliance de Marie-Madeleine Méric-Fourcade.

Au retour de Pierre Laval (avril 1942), Tournemire est remplacé par François Huet. La dissolution du mouvement venant d'être prononcée par Vichy, le 21 janvier 1944, Huet préside l'ultime cérémonie des couleurs. Ce dernier, déjà résistant clandestin pour le compte de l'ORA, est nommé en mai 1944 chef militaire dans le Vercors.

De son côté, après avoir été *démissionné*, Henry Dhavernas, inspecteur des Finances, est muté en Algérie où il rejoint l'équipe d'Alfred Pose (voir *Royaliste* n° 1243) et participe à la tentative de redonner sa souveraineté à la France en remplaçant Darlan par le comte de Paris (voir *Royaliste* n° 1246). Lorsque Pose doit quitter son ministère, Dhavernas rejoint les forces de la France combattante et part se battre en Italie avec la VIII<sup>e</sup> armée anglaise pour la libération de la France. ■

**FRANÇOIS-MARIN FLEUTOT.**

(À suivre : Agnès de La Barre de Nanteuil.)

(1). Maurice Clavel, « Charte de notre fidélité française », *Métier de chef* n° 4 (1<sup>er</sup> septembre 1941). À l'automne 1942, Clavel rejoint l'Organisation civile et militaire (OCM), puis une unité de maquisards. Il accueille Charles de Gaulle devant la cathédrale de Chartres en août 1944.

(2). Jérôme Cotillon : *Jeunesses maréchaliste et collaborationniste dans la France de Vichy*, et Philip Nord, *Vichy et ses survivances : les Compagnons de France*, Belin, 2012.

(3). « Coups compagnons » dans *Métier de chef* n° 3 (juillet-août 1941).

(4). Lorsque les nervis collabos vandalisèrent les synagogues de Paris (octobre 1941), *Métier de chef* n° 6 (1<sup>er</sup> novembre 1941) publie un article exprimant son dégoût de ce genre de violence.

(5). L'Illustre Théâtre donna 600 représentations où jouèrent pas moins de 80 acteurs.

#### Bibliographie :

► Robert Hervet, *Les Compagnons de France*, France-Empire, 1965.

► Rozenn de Kerangal, *Un mouvement de jeunesse entre Révolution nationale et Résistance : Les Compagnons de France 1940-1944*, thèse soutenue en 1999 à l'Université de Reims.





## Brèves royales

■ **16 décembre – Koweït-City.** – Succession du cheikh Nawaf, décédé à 86 ans, par son demi-frère et prince héritier, cheikh Mechaal al-Ahmad al-Jaber al-Sabah, né en 1940. Ce dernier exerçait déjà l'essentiel des responsabilités depuis novembre 2021 par délégation de l'émir qui n'a régné que trois ans. Depuis 1977, il est le quatrième des fils de l'émir Ahmad à s'asseoir sur le trône. Le futur prince héritier, qui doit être choisi dans l'année au sein de la famille Al-Sabah avec l'aval du Parlement, pourrait appartenir à la génération suivante.

■ **18 décembre – Morondava (Madagascar).** – Perspective de restitution du crâne du roi Toera après l'adoption, ce jour, par le Parlement français, de la loi sur la restitution, à des États étrangers, des restes humains appartenant aux collections publiques. Le gouvernement malgache en avait fait la demande officielle en 2021.

Ce roi avait été décapité par les troupes coloniales en août 1897 lors du massacre d'Ambiky, capitale du royaume sakalava de Menabe, sur la côte occidentale de la Grande Île. L'abolition de la monarchie Imerina (ou Hova) des hauts-plateaux par les autorités françaises la même année 1897, ne concernait pas les deux royaumes sakalava (séparés vers 1722) qui subsistaient sur la côte occidentale, celui de Boeny au nord (Nosy Be) et celui de Menabe au centre (Morondava). La dynastie Hova est d'ailleurs considérée comme éteinte depuis le décès en 1917 – en exil à Alger – de la dernière reine, Ranavalona III, dont la dépouille a été rapatriée en 1938 et enterrée au cimetière royal d'Ambohimanga, à Antananarivo.

Les deux dynasties sakalava sont en revanche toujours incarnées. Celle de Boeny a fait souche à Mayotte, le roi qui fuyait les Merinas étant devenu le sultan qui cédera l'île à la France en 1841 : Tsi Levalou, devenu Adrianantsoly. Ce dernier nom continue à être transmis à Madagascar (la dernière intronisation connue remonte à 1994), non sans conflits dynastiques entre deux familles.

Le roi Toera était, lui, souverain de Menabe, titre qui se transmet depuis la période coloniale au sein de la famille Kamamy, actuellement représentée par le prince Magloire qui a succédé à sa mère décédée en 2018. Les croyances spécifiques aux sakalava résident dans le pouvoir accordé aux reliques royales, au nombre de dix ; la dixième, celle de Toera, supposée se trouver dans le fonds du musée du Quai Branly,

ayant été reconnue, est dûment réclamée. Une cérémonie de « bain des reliques » est pratiquée tous les cinq ans dans les eaux du fleuve Tsiribihina ; la dernière a eu lieu en août 2022.

MARIE-JO YORK.

## Nouvelle Action royaliste

■ La réunion du conseil national de la NAR est déplacée au samedi 20 janvier 2024. L'ordre du jour de cette réunion sera adressé prochainement aux conseillers nationaux.

■ Le congrès de la NAR aura lieu les 16 et 17 mars 2024. Nous invitons nos adhérents à réserver cette date dans leurs agendas. Le congrès est ouvert à l'ensemble des adhérents à jour de cotisations.

## Royaliste

Sommaire du n° 1269 du 3 janvier 2024.

**Page 2** Négation et auto-négation du parlementarisme. Sur le mur de Jean Chouan. **Page 3** Jacques Delors, l'euro-libéral. La politique au crible. **Page 4** Langue française : les ambiguïtés d'un discours. La quinzaine sociale. **Page 5** Changer notre regard sur la mort. **Page 6** Argentine : massacre à la tronçonneuse. Voix étrangères. Les Faits marquants. **Page 7** L'Europe des Quarante. **Pages 8-9** L'industrie française en Europe. **Page 10** Peut-on sous-traiter le militaire ? Colloque. **Page 11** Bernanos vu par Jean-Loup. **Page 12** Énergie : l'échec du mille-feuille européen. **Page 13** Vive la Royale ! L'exposition Gengis Khan. **Page 14** Royalistes dans la Résistance : Henry Dhavernas. **Page 15** Brèves royales. Réunions. **Page 16** L'anti-président.

## Ce qui change pour les abonnés de *Royaliste*

Nous sommes amenés à revoir nos tarifs d'abonnement, à compter de la publication de ce premier numéro de l'année 2024, et ceci pour trois raisons :

1°) Ces tarifs sont restés les mêmes pendant plus de vingt ans et nous avons pu les maintenir à ce niveau, dans une période où l'inflation était modérée, grâce à une gestion rigoureuse de nos dépenses. L'explosion du coût du papier et la forte augmentation de l'ensemble de nos charges fixes (loyer, bureautique, etc.) ne nous permettent plus d'assurer, sans ajustement tarifaire, l'équilibre de notre exploitation.

2°) Nous devons également tenir compte des améliorations importantes apportées au journal : l'impression, le routage, la mise en page de *Royaliste* sont confiés à des professionnels, la maquette du journal a été modernisée, nous avons engagé le passage à la couleur, la pagination s'est accrue et nous publions régulièrement des numéros sur 20 pages et des suppléments thématiques, comme celui diffusé en 2023 sur le thème de la Défense. Tous ces développements sont appréciés de nos lecteurs mais ils ont un coût qui doit être pris en compte dans nos tarifs d'abonnement.

3°) *Royaliste* est en phase de progression. Le nombre de nos abonnés s'est notablement accru et nos amis nous apportent une généreuse contribution au travers de notre souscription annuelle. Si nous voulons continuer à progresser, tous ces moyens

supplémentaires doivent être affectés à l'investissement – développement de notre audience, amélioration de nos contenus – et non pas à la couverture de déficits d'exploitation.

Les nouveaux tarifs d'abonnement sont les suivants :

### En version Papier et PDF :

- abonnement de soutien : 135 euros
- abonnement normal : 65 euros
- abonnement 6 mois : 40 euros
- abonnement 3 mois : 25 euros

### En version uniquement PDF :

- abonnement de soutien : 55 euros
- abonnement normal : 45 euros

Par ailleurs, afin de poursuivre la professionnalisation du journal, nous avons décidé de déléguer l'édition de *Royaliste* à une société de presse que dirige notre ami Frédéric Aimard.

Vos chèques de réabonnement devront donc désormais être libellés à l'ordre de **Spfc-Acip**.

Vous pouvez également les régler par virement à l'IBAN

**FR76 3000 4001 8700 0102 0632 510**  
**BIC BNPAFRPPXXX**

Pour ceux de nos abonnés qui règlent leur abonnement via le site internet de la NAR, aucun changement : nous procédons nous-mêmes au transfert sur le compte de **Spfc-Acip**.

## Royaliste

Directeur de la publication : Y. Aumont

Rédaction-administration

Bloc C – B.A.L. 13

36-38, rue Sibuet, 75012 Paris

Téléphone : 06 43 11 36 90

lejournaldenouvelle-action-royaliste.fr

ISSN 0151 – 5772

Publié par la NAR

RNA W751214282 Siret 897 894 127 00017

Édité par SPFC-ACIP

Siret 41838214900015

Imprimé par Atenor

Siret 398 678 219 00021

Dépôt légal à parution.

Publication d'information générale et politique.

CPPAP n° 0324 D 84801

## Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

Je m'abonne à *Royaliste*

**VERSION PAPIER** ☐ TROIS MOIS (25 €) ☐ SIX MOIS (40 €) ☐ UN AN (65 €) ☐ UN AN SOUTIEN (135 €)

**VERSION PDF** ☐ UN AN (45 €) ☐ UN AN SOUTIEN (55 €)

☐ Je paye par chèque ou virement bancaire à l'ordre de **Spfc-Acip**.

Nom/prénom : .....

Adresse : .....

Code postal/Ville/Pays : .....

Tél. portable : ..... Courriel : .....

Bulletin – réponse à retourner avec votre chèque ou virement à

**Spfc-Acip, 60 rue de Fontenay 92350 LE PLESSIS-ROBINSON**

**Iban FR76 3000 4001 8700 0102 0632 510 BIC BNPAFRPPXXX**

Les informations sont destinées à *Royaliste*. Elles sont enregistrées dans notre fichier à des fins de traitement de votre abonnement. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD du 27 avril 2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort. Pour cela écrire à l'adresse du journal, en joignant une photocopie de votre pièce d'identité.

D.R.



Par Bertrand Renouvin

## L'anti-président

**A** juste titre, François Hollande fut désigné comme *l'insouverain* gestionnaire du néolibéralisme, incapable d'incarner sa fonction symbolique (1). Emmanuel Macron apparaît quant à lui comme un anti-président. Alors que son prédécesseur ne savait pas comment occuper sa charge, l'hôte actuel de l'Élysée l'utilise pour nier et subvertir radicalement notre Constitution.

Depuis trois décennies, nous dénonçons le double jeu du président de la République qui se présente comme l'homme de la nation alors qu'il défend des intérêts privés dans le cadre du Marché unique et de la mondialisation néolibérale, au mépris du principe d'arbitrage qu'il doit respecter et de l'indépendance nationale qu'il doit garantir. Emmanuel Macron mérite cent fois qu'on lui fasse ce procès, dont il faut souligner aujourd'hui l'insuffisance.

Lors du vote de la loi sur l'immigration, les atteintes méthodiques à la lettre et à l'esprit de la Constitution constituent un scandale souligné par plusieurs juristes mais trop souvent noyé dans les commentaires sur les résultats tactiques des protagonistes (voir page 2). Ces résultats ne sont pas négligeables, mais ils ne sauraient cacher le processus subversif qui fut à l'œuvre en décembre.

Emmanuel Macron voulait une loi pour démontrer qu'il gardait son pouvoir sur l'Assemblée nationale malgré l'absence de majorité absolue. Rallier le groupe des Républicains et marginaliser le Rassemblement national dans la perspective des élections européennes : tels étaient les objectifs strictement politiques d'un homme qui a toujours agi comme chef de parti (LREM puis Renaissance) et président de groupe parlementaire. Au mépris du principe de séparation des pouvoirs, Emmanuel Macron pouvait faire et défaire les projets de loi au cours de son premier mandat. Depuis 2022, il croit possible de piétiner le même principe par la brutalisation de la procédure parlementaire et avec le soutien empressé du Conseil constitutionnel, comme on l'a vu lors des débats sur la réforme des retraites. Ce fut pire cet automne.

Celui qui a été élu pour être président de la République porte l'entière responsabilité d'une opération qui a fini par concéder un rôle clé à la droite sénatoriale puis au groupe des Républicains à l'Assemblée. Faute de pouvoir imposer sa loi, Emmanuel Macron a voulu une loi sur l'immigration, intervenant ou faisant intervenir ses agents ministériels lors de la réunion de la commission mixte paritaire (CMP) qui est « *un conclave entre députés et sénateurs [...], le lieu où le gouvernement n'entre*

*pas* », comme le souligne Benjamin Morel (*Le Figaro* du 20 décembre). Or cette CMP est devenu un lieu de tractations entre l'Élysée, Matignon et des chefs de parti ou de tendance.

Après avoir imposé à une partie de sa majorité le texte soutenu par Les Républicains et avant même que le texte fût voté par les deux assemblées, le locataire de l'Élysée a fait savoir à ses partisans qu'il saisirait lui-même le Conseil constitutionnel « *pour retirer les dispositions irritantes dans le projet de loi* ». Emmanuel Macron a donc désavoué ceux qui lui avaient obéi – Premier ministre, ministres et députés –, s'est renié lui-même et a très clairement souligné que le Conseil constitutionnel était une chambre d'enregistrement des décisions législatives prises à l'Élysée. Il s'est donc servi du pouvoir que lui donne la Constitution pour porter une atteinte grave et préméditée au fonctionnement régulier des pouvoirs publics, qu'il doit assurer par son arbitrage, comme l'indique l'article 5 de la Constitution.

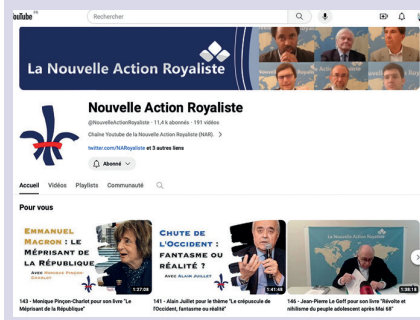
La responsabilité personnelle d'Emmanuel Macron dans cette opération subversive est évidente. Mais trop de commentateurs se livrent à des supputations psychopathologiques qui font perdre de vue la logique folle du quinquennat. L'abolition de la fonction présidentielle dans les tâches dévolues au gouvernement, dans la direction du parti majoritaire à l'Assemblée nationale et donc dans le travail du législateur est contenue dans l'élection quinquennale. Cette confusion des pouvoirs exécutif et législatif est criminelle : aux termes de l'article 16 de Déclaration de 1789, « *une société où la séparation des pouvoirs [n'est pas] déterminée n'a point de Constitution* ».

La déraison quinquennale n'épargne pas le supposé président de la République, détenteur d'un titre vidé de son sens. On le voit aujourd'hui, celui qui a eu l'impudence de se faire réélire assiste à son propre meurtre sur les décombres de sa fonction. Ce n'est plus le poignard du grand vizir qu'il faut craindre dans les derniers mois du mandat, mais le fil de soie des étrangleurs qui rôdent autour de l'Élysée, après avoir rivalisé dans la servilité.

Rétablir la fonction présidentielle par un allongement de la durée du mandat est une impérieuse nécessité. Les ambiguïtés de l'arbitrage dans la V<sup>e</sup> République ne seront pas levées, mais un meilleur équilibre des pouvoirs sera possible, dans l'attente d'évolutions institutionnelles qui méritent un large débat. ■

(1). Christian Salmon, *Les derniers jours de la V<sup>e</sup> République, La descente aux enfers*, Fayard, 2014. Présentation du livre sur mon blog.

## La chaîne YouTube de la NAR compte plus de 11 000 abonnés !



**Vous pouvez y consulter en libre accès plus de 150 conférences et entretiens. Parmi les plus récents :**

- 8 novembre : conférence d'Arnaud Teyssier sur Louis-Philippe
- 15 novembre : entretien avec Georges-Henri Soutou sur l'Allemagne
- 6 décembre : conférence de Bertrand Renouvin sur l'antisémitisme
- 13 décembre : entretien avec Bernard Bourdin sur le gallicanisme
- 18 décembre : conférence de Jean-Pierre Le Goff pour son livre *Révolte et nihilisme du peuple adolescent après mai 1968*.

**Pour se connecter : [www.youtube.com/c/NouvelleActionRoyaliste](https://www.youtube.com/c/NouvelleActionRoyaliste)**